

Niederanven, le 19 mai 2022

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/16/0985/M22.1)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **LUXTRAM S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur *la modification de l'autorisation EAU/AUT/16/0985 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une ligne de tramway entre la Cloche d'Or et l'Aéroport de Luxembourg* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 19 mai 2022 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Raymond Weydert



le secrétaire,


Bob Scholtes